



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^{ème} séance du mardi 30 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/18 de la Municipalité, du 19 juin 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 18'500'000.- destiné à financer la rénovation et transformation du Centre intercommunal de gestion des déchets de Malley auxquels s'ajoutent CHF 4'000'000.- au titre de travaux en lien avec l'électromobilité, soit un crédit d'investissement total de CHF 22'500'000.- ;
2. d'amortir annuellement, le montant figurant sous chiffre 1 par le compte 331 du budget du Service de la propreté urbaine, rubrique n° 42200.331100 ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement et d'intérêt sur le fonds de réserve lié à la gestion des déchets n° 2800001 ;
4. de faire figurer sous le compte 390 du budget du Service de la propreté urbaine (rubrique n° 42200.390901) les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les recettes et subventions qui pourraient être accordées ;
6. de balancer les dépenses du compte d'attente n° 4210100500 CID – Rénovation CID Malley ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :